COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS





Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2021/85/OCS-FFV Janvier 2022

AUX: Points de contact du Codex

Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du

Codex

DU: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius.

Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: Demande d'observations à l'étape 3 sur l'avant-projet de norme pour les baies

DATE LIMITE: 5 mars 2022

GÉNÉRALITÉS

1. Pour obtenir des informations d'ordre général, veuillez vous référer au document CX/FFV 22/22/5.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres et observateurs du Codex sont invités à présenter des observations à l'étape 3 sur l'avant-projet de norme pour les baies, qui est chargé sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): https://ocs.codexalimentarius.org/, conformément aux orientations ci-dessous.

ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

- 3. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres et observateurs du Codex.
- 4. Les Points de contact des membres et observateurs du Codex peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
- 5. Les Points de contact des organisations membres et observatrices du Codex doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les <u>Questions fréquentes de l'OCS</u> (FAQs).
- 6. Des ressources supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/
- 7. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.

F